

L'éducation au numérique doit être la grande cause nationale 2016, réclame le CESE

14 janv. 2015

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a appelé mardi 13 janvier le gouvernement à faire de l'éducation au numérique la grande cause nationale de 2016, dans un avis adopté le même jour à l'unanimité.

"Alors que l'illettrisme a été déclarée Grande Cause nationale 2013, son avatar numérique, l'illectronisme, toucherait 15 % de la population", souligne le CESE dans son avis intitulé "[Données numériques, un enjeu d'éducation et de citoyenneté](#)". Selon ses auteurs, la nouvelle fracture numérique "se fait et se fera plus encore à l'avenir entre ceux qui sauront trier l'information, la vérifier, l'organiser, bref l'utiliser pour en faire un véritable outil de savoir, et ceux qui faute d'une [éducation au numérique](#) n'auront pas les moyens de le faire".

"Concernant par exemple les réseaux sociaux, il faut jouer dès le premier âge via les parents" qui doivent alerter leurs enfants sur le problème des données personnelles, a souligné lors d'un point presse le rapporteur Eric Peres. Le texte préconise ainsi de renforcer l'éducation au numérique, en l'intégrant mieux dans les programmes scolaires puis en évaluant "les compétences numériques" des élèves dans le cadre du baccalauréat par exemple. Et "l'informatique ne doit pas demeurer une discipline dont l'enseignement est confié à des enseignants spécifiques", souligne le Cese.

Sur un plan plus large, le Conseil recommande la mise en œuvre d'une "véritable diplomatie du numérique", avec la création d'un cadre de protection des données au niveau international et le renforcement des pouvoirs de régulation comme la Cnil (Commission nationale pour l'informatique et les libertés). "Condamner Google à 150 000 euros (soit l'amende maximum que peut infliger la Cnil) ? c'est ridicule", a estimé Eric Peres, en allusion à la condamnation infligée par la France au géant américain en 2014 pour sa politique de confidentialité des données jugée non conforme à la [loi Informatique et Libertés](#).

Le CESE prône également l'utilisation du "levier réglementaire" pour instaurer un "droit à la connaissance de ses données", qui prévoirait parmi d'autres mesures la mise à disposition de "tableaux de bord" pour que l'internaute ait accès à tout moment à une page sécurisée relevant l'ensemble des données récoltées sur lui, par un opérateur télécoms par exemple.

Copyright © AFP : « [Tous droits de reproduction et de représentation réservés](#) ». © Agence France-Presse 2015

http://www.weka.fr/actualite/education-thematique_7847/l-education-au-numerique-doit-etre-la-grande-cause-nationale-2016-reclame-le-cese-article_291522/